



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du Jeudi 05 mars 2020 à Morteau à 19h00

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Maryse Mainier, Catherine Rognon.
- Messieurs Patrick Bertin, Jean-Marie Binétruy, Cédric Bôle, Jean-Pierre Frigo, Samuel Houser, Patrick Laithier, Denis Leroux, Roland Martin, Denis Nappez, Gilles Robert, Pierre Vaufrey, Pierre Vuillemin.

Absents excusés :

- Mesdames Dominique Mollier, Nathalie Pepe-Aubry, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Serge Cagnon, Fabien Cartier, Régis Ligier, Anthony Mérique, Paul Moureaux, Serge Orny, Bruno Todeschini, Pierre-Jean Wycart.

Madame Dominique Mollier donne procuration à Madame Catherine Rognon.

Madame Christelle Vuillemin donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Frigo.

Monsieur Régis Ligier donne procuration à Monsieur Samuel Houser.

Monsieur Cédric Bôle donne procuration à Monsieur Pierre Vaufrey lorsqu'il quitte la séance à 19h45.

Observateurs :

- Messieurs Yannick Nancy et Maxime Delavelle
- Mesdames Marie-Laure Carette, Mathilde Passarin, Sylvie Personeni, Alexandra Romain

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Monsieur Cédric Bôle pour son accueil au sein de la commune de Morteau. Monsieur Bôle remercie les élus pour les 54 comités du mandat et les innombrables autres réunions de commission, de PNR, de CLS, sur l'eau, les patrimoines, les mobilités, l'urbanisme, le SCOT, etc... Il souhaite une bonne suite à ceux qui nous quittent.

Monsieur le Président salue le travail d'Annie Genevard, celui des élus et de l'équipe pour le projet de PNR.

Monsieur le Président soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente : 05 février 2020.

Approbation à l'unanimité.

Madame Catherine Rognon a été élue secrétaire.

➤ PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE L'OFFICE DE TOURISME

La présentation est assurée par Mme Laurence Péquignet, présidente de l'office de tourisme, Mme Frédérique Fleury, directrice de l'office de tourisme et Mme Sylvie Personeni, chargée de mission tourisme.

Il est souligné que ce site est une belle démarche pour faire connaître la région et remplacer un site déjà ancien. La mise en ligne est prévue le 16 avril.

➤ CONVENTION DE GESTION DU SITE INTERNET TOURISTIQUE

Cette convention fixe le cadre et la répartition des tâches entre office de tourisme et PETR.

A retenir :

- Le PETR reste propriétaire du site Internet, il en est directeur de la publication
- Il assume les charges de fonctionnement et les investissements techniques

Il délègue à l'office de tourisme :

- L'animation du site
- La production de contenus
- La mise à jour

Le comité autorise le président à signer la convention.

Approbation à l'unanimité

➤ EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET RAPPROCHEMENT DU COMPTE DE GESTION

Cf. Compte administratif et compte de gestion

Monsieur le président quitte la séance pour laisser place au vote.

Après présentation et examen du compte administratif 2019, ainsi que du compte de gestion correspondant, Monsieur le vice-président constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2019 et propose de passer au vote du compte administratif 2019.

Le Comité constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif et approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2019 est de 85 775,79 € euros.

Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté : 24 243,75 €
- Résultat de l'exercice : 29412,04 €
- Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2019 : 53 655,79 €

Et présente un excédent de financement d'investissement ainsi déterminé :

- Solde cumulé d'investissement n-1 : 30 004,44 €
- Solde des opérations de l'exercice : 2 115,56 €
- Solde cumulé d'investissement au 31/12/2019 : 32120,00 €

Approbation à l'unanimité.

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Cf. Budget primitif 2020

Après présentation par Monsieur le Président, le Comité Syndical décide d'approuver le budget primitif 2020.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 860 999.66 €

Recettes : 860 999.66 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 125 000 €

Recettes : 125 000 €

Approbation à l'unanimité

➤ **CHANGEMENT DE LOCAUX DU PETR DU PAYS HORLOGER**

Il ne s'agit pas de modifier l'adresse du siège du PETR qui reste à la mairie de Morteau. Il s'agit de se doter d'un lieu de travail capable d'accueillir l'équipe du Parc dès 2021 soit environ 15 ETP contre 6,3 actuellement.

Après avoir examiné plusieurs possibilités que nous avons écartées faute de gain de place, une seule proposition répond au cahier des charges dans le cadre budgétaire prévu : un bâtiment non utilisé du lycée des Fontenelles d'une surface de 300 m².

M Binétruy pose la question du maintien de luxe & tech au Béliou.

M le Président répond que c'est un échange qui pourra avoir lieu dans le cadre de Territoire d'Industrie pour maintenir une cohérence d'ensemble.

Le comité autorise le président à négocier les conditions d'installation dans ces locaux et à en signer le bail.

Approbation à l'unanimité

➤ **CONVENTION FINANCIERE POUR LA CONTRIBUTION AU PROJET DE PNR AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES HORS PAYS**

M le Président présente à l'assemblée les conventions de partenariat avec les communautés de communes hors Pays dans le cadre de la préparation de la mise en place du PNR. La principale modification est que le financement est construit sur le modèle proposé dans le cadre des statuts du futur PNR.

	POP	PNR	SCOT	PETR	Total	Office de tourisme		
	2017	2,50 €	2,00 €	1,50 €	6,00 €	4,50 €	TS	Total général
CCPM	19093	47 732,50 €	38 186,00 €	28 639,50 €	114 558,00 €	85 918,50 €	13 075,96 €	213 552,46 €
CCPR	6904	17 260,00 €	13 808,00 €	10 356,00 €	41 424,00 €	31 068,00 €	8 344,06 €	80 836,06 €
CCVM	21294	53 235,00 €	42 588,00 €	31 941,00 €	127 764,00 €	95 823,00 €	23 004,34 €	246 591,34 €
Total	47291	118 227,50 €	94 582,00 €	70 936,50 €	283 746,00 €	212 809,50 €	44 424,36 €	540 979,86 €
CCM	1148	2 870,00 €			2 870,00 €			
CCPHD	10796	26 990,00 €			26 990,00 €			
CCPSB	2000	5 000,00 €			5 000,00 €			
Total	61235	153 087,50 €	94 582,00 €	70 936,50 €	318 606,00 €			

Approbation à l'unanimité.

➤ **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET**

Le poste de rédacteur occupé par Mme Romain est un poste à temps non complet de 28h/semaine.

La charge de travail actuelle et à venir avec la création du PNR nécessite la suppression de ce poste à temps non complet et la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.

Madame Romain bénéficiera d'un temps partiel à 90 % sur autorisation et pourra être amenée à travailler à temps plein selon les nécessités du service.

Approbation à l'unanimité.

➤ **CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE A TEMPS COMPLET**

Le poste de chargé de mission économie a été créé par délibération le 05/12/2013 pour une durée limitée et prend fin en 2020.

Il convient de créer un poste permanent à temps complet de « chargé de mission économie » sur le motif 3.3.2 (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi)

La rémunération de ce poste sera indexée sur la grille des attachés territoriaux.

Le niveau de recrutement sur ce poste est fixé au bac +3.

Le chargé de mission économie est chargé de la gestion de l'association luxe & tech et assurera les missions relatives à l'économie dans le cadre du futur PNR.

Le poste est occupé par Mathilde Passarin depuis 2014, elle a bénéficié d'un CDD de 3 ans renouvelable une fois. Le renouvellement de son contrat ne peut l'être que pour une durée indéterminée, elle bénéficiera donc d'un CDI à compter du 10 juin 2020.

Approbation à l'unanimité.

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHARGE DE MISSION TOURISME PAR LA CCVM**

La CCVM met à disposition Sylvie Personeni au PETR du Pays Horloger depuis le 1^{er} juillet 2017 à hauteur de 40 % d'un temps complet pour assurer les missions liées au tourisme.

La convention de mise à disposition d'une durée de 3 ans arrive à terme le 30 juin 2020, il convient donc de la renouveler dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans.

Approbation à l'unanimité.

➤ TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/20

Des modifications de postes sont intervenues, il convient de valider le tableau des effectifs. Le comité décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/04/20.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du PETR du Pays Horloger, chapitre 012.

Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo du poste en heures	Intitulé du poste / missions principales	Détachement / Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (en %)	Agent
Filière administrative								
Délibération 2015-42 du 17 décembre 2015	Attaché principal	A	35 h	Directeur		Titulaire	100 %	Yannick NANCY
Délibération du 1 ^{er} juillet 2013	Attaché	A	35 h	Chargé de mission tourisme	Détachement depuis le 01/03/2015	Titulaire	100 %	Aurélien COLLENOT
Délibération 2020-10 du 04 mars 2020	Rédacteur	B	35 h	Gestionnaire administrative, comptable et RH		Titulaire	90 % (sur autorisation)	Alexandra ROMAIN
Délibération 2020-11 du 05 Mars 2020	Attaché	A	35 h	Chargé de mission économie industrielle		Contractuel	50 % (de droit suite naissance)	Mathilde PASSARIN
Délibération du 06 mars 2014	Attaché	A	35 h	Chargé de mission urbanisme / aménagement du territoire		Contractuel	100 %	Marie-Laure CARETTE
Délibération 2018-02 du 1 ^{er} février 2018	Adjoint administratif	C	17.5 h	Assistante administrative		Contractuel	100 %	Annie BOILLOT
Délibération 2016-37 du 1 ^{er} décembre 2016	Attaché	A	35 h	Chargé de mission milieux naturels		Contractuel	100 %	Maxime DELAVELLE
Délibération 2018-22 du 07 juin 2018	Attaché	A	35 h	Animateur santé	Poste vacant depuis le 09/03/2020	Contractuel	100 %	

Approbation à l'unanimité.

Le recrutement d'un nouveau chargé de mission santé sera lancé dans les jours qui viennent après un échange avec les signataires du contrat qui permettront de recentrer le poste sur le volet développement territorial de la mission.

➤ SOLLICITATION DE L'AIDE REGIONALE POUR L'ELABORATION DU DAAC (DOCUMENT D'AMENAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL)

Il s'agit d'une étude complémentaire au SCOT facultative mais jugée opportune par le CoPil au regard de la dimension stratégique qu'elle revêt.

Comme elle est non réglementaire nous pouvons solliciter une aide régionale de 50 %

- Coût de l'étude : 25 000 €
- Aide régionale : 12 500 €

Le comité autorise M le Président à solliciter l'aide régionale.

Approbation à l'unanimité.

➤ CONVENTION PARTENARIALE DU PROJET INTERREG ARC HORLOGER

Nouvelles de l'inscription :

Pour le moment, le dossier est instruit par les comités de l'UNESCO. Nous n'avons pas d'alerte particulière à ce stade.

Il sera présenté lors de la prochaine conférence à Kingston (Jamaïque) qui aura lieu du 30/11 au 05/12/2020. Au plus tard à cette date, si tout se déroule comme prévu l'inscription sera acquise.

Pour mettre en œuvre cette inscription :

Mise en œuvre d'un projet Interreg baptisé « Arc Horloger » ayant pour vocation la mise en œuvre des mesures de sauvegarde prévues dans le cadre de l'inscription à l'UNESCO. Les chefs de file du projet sont Grand Besançon Métropole et ArcJurassien.CH.

Les partenaires du projet : PETR du Pays Horloger, Ville de Besançon, Ville de la Chaux-de-Fonds, Office fédéral de la culture.

L'objet du projet est de créer la structure de pilotage de la mise en œuvre de l'inscription, identifier des actions à conduire urgentes, la mise en œuvre d'une exposition.

Le rôle du PETR est l'animation du WP3a, préfiguration d'un portail documentaire unique.

L'objet de la convention : conclue entre les partenaires français du projet, elle a pour objet de clarifier les circulations financières entre les partenaires.

Les frais engagés par les partenaires français du projet, pouvant varier de + ou - 10 % :

	Grand Besançon Métropole	Ville de Besançon	PETR du Pays horloger	Total
<i>Frais de personnel</i>	68 490,48 €	18 492,40 €	12 096,00 €	99 078,88 €
<i>Frais de bureau et frais administratifs</i>	10 273,57 €	2 773,86 €	1 814,40 €	14 861,83 €
<i>Frais de déplacement et d'hébergement</i>	1 633,44 €	223,14 €	100,00 €	1 956,58 €
<i>Frais liés au recours à des compétences et à des services extérieurs</i>	29 000,00 €	56 800,00 €	40 000,00 €	125 800,00 €
<i>Dépenses d'équipement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	109 397,49 €	78 289,40 €	54 010,40 €	241 697,29 €

Les recettes pour les partenaires français :

	<i>Grand Besançon Métropole</i>	%	<i>Ville de Besançon</i>	%	<i>PETR du Pays horloger</i>	%	<i>Total</i>	%
<i>Autofinancement</i>	21 879,50 €	20%	15 657,88 €	20%	10 802,08 €	20%	48 339,46 €	20,00%
<i>Cofinancements publics</i>								
<i>Région BFC</i>	10 000,00 €	9%	11 743,41 €	15%	8 101,56 €	15%	29 844,97 €	12,35%
<i>CDC</i>	6 409,62 €	6%					6 409,62 €	2,65%
<i>Cofinancements privés</i>								
<i>[cofinanceur 1]</i>								
<i>[cofinanceur 2]</i>								
<i>FEDER</i>	71 108,37 €	65%	50 888,11 €	65%	35 106,76 €	65%	157 103,24 €	65,00%
<i>Recettes (si coût total > 1M€)</i>								
TOTAL	109 397,49 €	100%	78 289,40 €	100%	54 010,40 €	100%	241 697,29 €	100,00%

Le comité autorise le président à :

- Signer la convention inter partenariale
- Solliciter les subventions liées au projet

Approbation à l'unanimité.

➤ DIVERS

- « A pas comtés » entre France et Suisse

C'est une manifestation horlogère qui était portée jusqu'ici par Yves Droz pour la partie française. C'est au tour de la France de l'organiser, elle a lieu traditionnellement le 3^{ème} week-end du mois d'août. Morteau se propose de l'organiser et imagine un programme autour de l'inscription UNESCO et de la visite des nouveaux ateliers du lycée.

Il est proposé d'évoquer la question lors du prochain comité de rédaction du projet.

- **Contrat de ruralité**

Remonter au Pays Horloger les projets « d'intérêt communautaire » qui seraient prêts à démarrer en 2020. A ce jour sont identifiés : Ecole de Maîche, Dojo/gymnase de Morteau, Maison de Justice du Bizot.

Il pourrait s'ajouter à cette liste le bistro des Gras.

La prochaine séance aura lieu sur le territoire de la CCPR

Le Président
Denis Leroux



Une copie de ce compte-rendu est disponible sur <http://www.pays-horloger.fr>

